

AUDIENCE DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL D'AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASCAD

Date : 03 avril 2024

Heure : 13 heures

Madame Chantal Nanaba CAMARA, Présidente du Conseil constitutionnel, a accordé une audience ce mercredi 03 avril 2024 à l'éminent Professeur HAUHOUOT A. Antoine, Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines, accompagné d'une délégation composée des Professeurs OURAGA Obou et Marie Chantal GOFRI KOUASSI.

Prenant la parole, le Professeur HAUHOUOT Asseypo Antoine a souligné que, son institution est venue exprimer sa gratitude et sa profonde reconnaissance à Madame la Présidente du Conseil constitutionnel pour avoir honoré de sa présence les festivités marquant le 20^{ème} anniversaire de l'ASCAD d'une part.

D'autre part, profiter de cette heureuse circonstance, pour faire connaître l'ASCAD.

En effet, institutionnalisée par le décret n° 2003-336 du 1^{er} septembre 2003, l'ASCAD est une compagnie de scientifiques, de philosophes, d'écrivains, d'artistes, de créateurs et d'inventeurs dont les œuvres honorent la civilisation africaine et participent au développement socio-économique, ainsi qu'au prestige culturel de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique et des diasporas africaines.

Elle a comme devise « à l'homme la lumière ».

L'ASCAD partage les valeurs d'engagement sociétal, de créativité, de culture, d'anticipation et d'innovation dans le but ultime de s'efforcer à rendre ses concitoyens, une parcelle du bien qu'elle a reçu d'eux.

Madame la Présidente du Conseil constitutionnel, entourée de certains Conseillers du Conseil constitutionnel et de son cabinet, s'est dite très honorée de la visite de ses éminents professeurs.

Elle se félicite du rôle inestimable que joue l'ASCAD, société savante dans tous les domaines du savoir en général, et en particulier dans le domaine des sciences sociales, en promouvant la paix.

À ce titre, la Présidente de la prestigieuse institution constitutionnelle a ajouté que l'ASCAD et le Conseil constitutionnel apparaissent, comme poursuivant un objectif commun, à savoir la paix sociale.

Elle n'a pas manqué d'insister sur le fait que certains membres de l'ASCAD ont été à un moment donné, membres du Conseil constitutionnel et que l'expérience acquise par ceux-ci ne peut qu'être utile pour les nouveaux membres de son Institution.

Elle engage le Conseil constitutionnel à soutenir les œuvres de ces immortels qui concourent au développement durable de notre cher pays la Côte d'Ivoire, mais aussi et surtout de l'Afrique et de ses diasporas.